

**Le Préfet**

Châteauroux, le 14 avril 2026

Le préfet

à

Madame le Maire de Nohant-Vic

**Objet :** Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle  
Sécheresse et réhydratation des sols sur l'année 2025

**Réf.:** Arrêté du 3 avril 2026 publié au Journal Officiel du 14 avril 2026

Vous avez adressé à mes services une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de sécheresse – réhydratation des sols ayant touché votre commune au cours de l'année 2025.

Je vous informe que votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté n° INTE2609024A du 3 avril 2026 publié au Journal Officiel du 14 avril 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise technique réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès du service interministériel de défense et de protection civiles, en charge des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les décisions de reconnaissance ou de rejet de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Je vous invite à informer les habitants concernés de votre commune de la publication au Journal Officiel de cette décision.

Mes services sont à votre disposition pour toute demande de renseignement complémentaire de votre part.

Pour le Préfet, et par délégation  
Le Directeur de Cabinet

Renaud LASSINCE